

Nos enfants méritent mieux !

Guy Champagne,
ancien instituteur

“La refondation de l'école sera pédagogique. Il faut transformer nos pratiques et les mettre en cohérence avec nos valeurs communes”, concluait récemment Vincent Peillon au terme d'un entretien avec Caroline Brizard, du Nouvel Observateur, à propos de l'enseignement laïque de la morale, entretien au cours duquel il avait une fois encore magistralement exposé ses objectifs et dit la haute idée qu'il a de sa fonction.

Si le ministre parle de refondation de l'école, c'est qu'il sait et veut montrer qu'il n'a pas à engager une réforme de plus, leitmotiv lié à chaque changement de ministre à ce poste, cette “réformite” fort bien stigmatisée par Bernard Toulemonde, mais bien plutôt permettre et impulser la mise en route dans cet esprit d'une évolution des pratiques sur le terrain et l'on ne peut que s'en réjouir. Au service d'une si noble ambition, il importe de revoir les méthodes, l'état d'esprit et peut-être la composition des équipes du ministère afin que le processus s'engage désormais sans directives d'autant plus absurdes qu'elles seraient tatillonnes et vice versa, sans emploi d'un jargon pédant et ridicule, pratiques hélas courantes liées à la dite réformite dans une administration qui avait pourtant, avant d'en être atteinte, toujours su promulguer des instructions officielles claires et bien lisibles. Il faut tout autant se garder d'irréalisme ou d'amateurisme dans la conception de nouvelles structures et de nouveaux programmes. Or, on peut hélas constater que certaines mesures concrètes déjà annoncées ne sont pas à la hauteur des légitimes ambitions du ministre, voire même les desservent. Un exemple en est ce qu'on a appelé la *“réforme des rythmes scolaires”*. Je m'explique.

Quasi quotidiennement ces derniers mois, la presse, après nous avoir entretenu des débats au sein des municipalités sur la part qui leur incomberait dans cette dite réforme des rythmes scolaires, énumérait celles qui avaient choisi de la mettre en oeuvre dès 2013 et celles qui avaient décidé de la repousser d'un an. Au plan national l'accent était surtout mis sur les débats et décisions dans les grandes villes, en insistant au passage sur la couleur politique de leur municipalité, mais tous les jours la presse régionale rendait compte et continue à le faire des mêmes débats et décisions dans les petites communes et dans certaines communautés de communes, confrontées elles aussi au problème et à ses dimensions financières. Un peu partout les discussions ont été et sont dignes, les décisions bien pesées, la bonne volonté évidente. Il est même émouvant de voir comment tel petit village

voulait s'impliquer au maximum de ses moyens et les exemples en abondent. Sans doute la conscience de l'intérêt des enfants a-t-elle motivé ces louables efforts, sans doute aussi pour beaucoup de collectivités locales la discipline de parti a-t-elle joué. Mais on est loin du consensus nécessaire à la réussite de toute réforme et toutes les difficultés ne sont pas surmontées. J'entendais récemment sur France Inter que cette mise en place des nouveaux rythmes scolaires générerait un conflit entre la municipalité et les directeurs d'écoles de Rennes. J'ai lu le même jour dans Sud-Ouest que cette même question avait été source de tensions au sein de la FCPE qui tenait son congrès annuel. Plus grave, j'ai lu récemment (*Sud-Ouest* du 16 avril) que certaines activités devenues périscolaires seraient facultatives pour les élèves, et que les communes auraient la liberté de faire payer ou pas cette période aux parents d'élèves, puis (même source 21 avril) que la ministre chargée de la Réussite éducative avait *"confirmé que des négociations étaient en cours avec la direction de la Caisse d'allocations familiales pour aider les communes et les parents à financer les activités périscolaires souhaitées par cette réforme"*. Bien plus grave et désolant, je lis que des pressions s'exercent ici ou là pour les faire changer d'avis sur les municipalités désireuses de ne pas appliquer la réforme dès la rentrée 2013. Dans tous les cas ce que je lis et entends me conforte dans mon analyse.

J'estime en effet que la vraie question à se poser n'est pas celle du choix d'une date de mise en oeuvre de la réforme du temps scolaire mais celle de la pertinence de cette réforme. Car pour la première fois depuis les débuts de la III^e République, après certes de multiples tentatives plus ou moins heureuses, et rarement suivies d'effet quant au fond, de réformer l'école primaire, voici qu'à coup sûr on entreprendrait de la casser, et je pèse mes mots, ou tout au moins de l'amputer d'une part essentielle de sa mission. Le paradoxe est d'autant plus dramatique que, d'évidence, telle n'est pas l'intention du ministre. Mais je pense que sur ces points de détail, l'équipe de monsieur Peillon a travaillé avec une vue bien étroite de l'organisation de ce temps scolaire, ne prenant en compte que sa quantité et non la qualité de son usage. Au lieu de traiter le problème de l'organisation du travail scolaire au sein de l'institution d'Etat qui en a par définition la vocation et la charge, on a imaginé un système ubuesque d'éclatement de ces activités dont certaines, pourtant essentielles, seraient désormais du domaine dit périscolaire et déléguées aux collectivités locales dans des plages horaires entièrement gérées par elles y compris pour la rémunération des intervenants encadrant et animant ces activités. La sous-traitance appliquée à l'Education nationale en quelque sorte... D'où l'embarras ou même les réticences de beaucoup de municipalités qui avaient jusqu'alors fort bien assumé les dépenses inhérentes à l'entretien des locaux scolaires et aux services annexes, et les craintes légitimes de nombreux enseignants de voir une grande part de l'action éducative abandonnée par l'école pour être assurée de façon inégale en divers lieux du territoire car dépendant des ressources elles-mêmes inégales des municipalités et de la volonté de leurs élus. Je parlais plus haut de sous-traitance, on sait qu'appliquée depuis plusieurs années à beaucoup de services publics elle débouche à plus ou moins long terme sur une mise en concession puis une privatisation partielle ou totale, voir le cas des autoroutes entre autres. Il semblerait qu'ici aussi ce processus soit engagé. Or là est un marché juteux sur lequel d'ailleurs ont déjà pris place des officines dites de soutien scolaire.

Si, pour reprendre l'expression du ministre, la refondation de l'école sera pédagogique, l'école primaire ne doit absolument pas se voir amputer d'une part essentielle de sa vocation mais doit continuer à assurer l'éveil scientifique, artistique,

sportif, moral et civique des enfants en harmonie et en inter-action avec l'enseignement des savoirs et savoir-faire fondamentaux de l'expression orale et écrite, du calcul, de l'histoire et géographie. Car justement, c'est dans cette répartition harmonieuse des activités éducatives et le jeu subtil de leur inter-action dans un temps scolaire bien utilisé que l'école gagnera en efficacité et que sera résolue en grande partie la question de la fatigue des écoliers, à l'origine rappelons-le du projet de la dite réforme des rythmes scolaires, bien plus que dans une amputation ou un saucissonnage de ce temps.

Cet exemple montre que les équipes du ministère passent trop vite de la réflexion sur la pédagogie à des bricolages prématurés sur les programmes et les structures. Il y a eu certes des précédents, mais ce bricolage là serait extrêmement lourd de conséquences car l'expérience nous montre que, dans un service public, ce que l'on a endommagé est quasiment impossible à réparer par la suite.

Sur un autre point, très différent, des récentes annonces, concernant les moyens matériels nouveaux mis à la disposition des directeurs d'écoles, on peut au contraire se féliciter d'une bonne décision qui tend justement à une telle réparation des dégâts commis par un précédent pouvoir. Il faudrait cependant aller plus loin en déchargeant les directeurs d'écoles d'une accumulation de travaux inutiles imposés par la réformite évoquée plus haut.

Enfin, sur un plan plus général, d'après ce que j'ai pu lire des débats de l'Assemblée Nationale consacrés au projet de loi sur la refondation de l'école, l'erreur de méthode a été de demander au Parlement de traiter dans le détail des modalités de mise en oeuvre de cette refondation, de nombreuses interventions de ses membres l'ont bien montré, ainsi sur des points comme la suppression ou non des redoublements pour lesquels on n'a pas à être de façon simpliste pour ou contre mais qui ne peuvent être traités que dans le cadre d'une adaptation de la pédagogie. De tels points de détail relèvent, à la rigueur d'un travail en commission en concertation avec le ministère, non d'un débat en séance plénière.

Pour être constructif

On doit souhaiter que ce ministre dont tous les écrits et les propos montrent qu'il est "le bon ministre à la bonne place", premièrement dispose du temps nécessaire pour procéder à cette refondation de l'école, en second lieu dispose aussi pour ce faire du soutien le plus large d'une opinion éclairée par des médias attentifs à dépasser tout esprit partisan dans un domaine où cela est essentiel, qu'enfin il dispose des moyens humains aptes à conduire sur le terrain la mise en oeuvre de cette politique sans en trahir ou en altérer l'esprit.

A propos du premier de ces souhaits qui m'obsédait depuis longtemps, j'ai lu avec plaisir un éditorial du 10 mars dernier de Madame Constance Poniatowski, éditorial qui mériterait un large écho au delà des colonnes du magazine dominical "Version Femina" où il est paru, et que pourraient lire avec profit bien d'autres journalistes et notamment les débatteurs ayant pignon sur petit écran, je cite: *"Idéaliste comme je suis, j'ai toujours pensé que ce poste (elle parle de celui de ministre de L'Education Nationale) devait revenir à un modéré qui resterait en place très longtemps, quel que soit le président. Il travaillerait ainsi dans la sérénité sur l'enseignement que méritent nos enfants et à ce qu'impose l'évolution de la société comme aménagements. On peut rêver, non?"* L'historien Claude Lelièvre dit à peu

près la même chose lorsqu'il suggère qu'il faudrait que l'éducation nationale *“échappe aux aléas de nature purement politique et bénéficie de lignes directrices sur quinze ou vingt ans, en partie fixées par une instance indépendante du ministre”*. Voilà une proposition que l'on pourrait trouver utopique compte tenu des pratiques politiques en usage chez nous depuis des temps immémoriaux mais qui devrait s'imposer à qui veut vraiment le bien de nos enfants. Je le crois fermement et mon second souhait en découle.

Quant au troisième, je crois avoir montré plus haut à quel point il se justifie. Dans un premier temps, on constituerait à cet effet une équipe de théoriciens et de praticiens, travaillant ensemble et tous avec le même statut au sein d'une instance animée par le ministre et chargée, non de bouleverser brutalement notre système scolaire mais de mettre en route son évolution en fonction et au service d'objectifs clairement définis et exposés. On veillerait à tous les niveaux à se garder de déclarations tonitruantes pour affirmer sereinement une détermination à poursuivre sans perte de temps le travail engagé. L'Etat, pour sa part, garantirait la pérennité de cette instance et du ministre pour tout le temps nécessaire, ce qui suppose que les gouvernants en place et les aspirants à gouverner acceptent que cette pérennité soit élevée au rang de grande cause nationale indépendante des alternances politiques et des remaniements ministériels en cours de quinquennat. Nos enfants le méritent. Dans son éditorial déjà cité Constance Poniatowski résume ainsi le travail à engager: *“l'enseignement que méritent nos enfants et ce qu'impose l'évolution de la société comme aménagement”*.

Les deux volets de la refondation

Sur le premier, la pédagogie, qui relève évidemment de la responsabilité du ministre de l'Education Nationale, d'évidence ce dernier maîtrise bien les données accumulées depuis des décennies, travaux de pédiatres, de psychologues, de pédagogues, résultats d'expériences menées en France et dans d'autres pays dont certaines sont périodiquement présentées comme originales bien qu'ayant eu des précédents parfois anciens (comme celle qu'avait fort bien baptisée “La main à la pâte” Georges Charpak, présentée dans les médias comme innovante bien que pratiquée depuis longtemps dans les classes dites Freinet entre autres ou exposée dans le “Manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences”, édition de 1974...). On peut s'inspirer de la pratique de ceux qui, modestes et dévoués artisans, ont déjà su ici et là conduire des actions concrètes, souvent à contre-courant des habitudes, souvent aussi au prix d'une incompréhension dont ils purent avoir à souffrir.

Au risque de passer pour un ancien combattant je me permettrai de me référer, pour la pédagogie, au rapport qu'avec une délégation de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne nous avons remis à Monsieur Favret, alors Directeur des écoles au ministère, dans le cadre de la consultation des mouvements pédagogiques engagée par le regretté Alain Savary en... 1981, dans lequel nous préconisons de respecter pour les enfants les rythmes individuels d'acquisition dans une progression plutôt concentrique que linéaire vers l'acquisition des savoirs et savoir-faire, avec pour conséquence la remise en cause de la notion d'année scolaire conçue comme imposant à tous les enfants d'une classe d'accéder au même moment à un même palier de la progression sous peine de redoublement. Notre rapport, non plus que celui de Monsieur Favret faisant la synthèse des consultations et contributions diverses, n'ont guère pris beaucoup de rides (trente ans, ce n'est rien) mais furent

emportés corps et biens dans le remaniement gouvernemental qui suivit. Plus actuel est le remarquable travail de l'ICEM-Pédagogie Freinet intitulé "Douze propositions pour l'école" consultable sur le site de cet institut (www.icem-freinet.info).

Pour le second volet, la prise en compte nécessaire des évolutions sociales, il convient là encore, à partir d'une bonne analyse de la situation, non de procéder à un bouleversement brutal du temps scolaire que l'on figerait dans un nouveau cadre trop rigide se substituant au cadre actuel, mais de définir et rendre possible son adaptabilité aux besoins des familles, à la disponibilité des services tant publics que privés auxquels elles doivent recourir en dehors de l'école, sans jamais oublier l'intérêt des enfants. Dans ce domaine, il faut faire bouger des décennies d'habitudes, faire preuve d'imagination et de pragmatisme pour se dégager des idées reçues et élargir le champ de vision. Rappelons que l'obligation scolaire, au début, gêna beaucoup de familles car elle les privait en grande partie des services d'une main d'oeuvre enfantine pour les travaux agricoles et les tâches ménagères. A l'inverse aujourd'hui, ce qui gêne beaucoup de familles, c'est que les horaires et les jours d'ouverture de l'école n'occupent pas assez les enfants en regard du manque de disponibilité des parents. Et en effet le temps de fonctionnement de l'école, dans ses dimensions quotidiennes, hebdomadaires et annuelles, doit impérativement, sans sacrifier à l'intérêt et aux besoins tant physiologiques que psychologiques des enfants, s'adapter aux besoins et aux contraintes de leurs familles, sans bien sûr exempter ces dernières de quelques efforts responsables. Un exemple: des parents dont le métier les oblige à travailler lorsque la plupart des familles sont en congé doivent pouvoir partir en vacances avec leurs enfants en dehors des périodes imposées, sans que cela soit préjudiciable à la scolarité de ces enfants. La chose serait rendue très possible par un fonctionnement repensé et bien mis en route de l'école au sein de la société, ce à quoi justement veut arriver Vincent Peillon.

Compte-tenu des considérations qui précèdent, il importe, à mon avis, de stopper provisoirement le processus mis en route, de le reconsidérer d'urgence avec une équipe nouvelle ou du moins élargie (l'instance évoquée plus haut) animée par le ministre en place, puis de le relancer sans négliger, sous peine de gâchis inexcusable, l'intérêt de tout le travail déjà engagé au sein des collectivités locales, lesquelles doivent rester associées à la réflexion et à l'action pour ce qui relève normalement de leur responsabilité et de leurs compétences.

La question du temps de prise en charge des enfants par l'école sera donc traitée sous le double éclairage de la pédagogie et des réalités sociales. Ce double éclairage, pédagogie et réalités sociales, doit conduire à une gestion souple du temps scolaire, ce que peut et doit permettre la refondation pédagogique définie par Vincent Peillon. Le ministre sait très bien où il veut aller, il lui reste à s'entourer de bons exécutants de sa politique.

Plus largement, pour reprendre les propos du président de la FCPE qui affirmait "*le principal intérêt que nous défendons dans cette affaire est celui de l'enfant. Notre priorité n'est pas l'emploi du temps des parents, le budget des communes et nous n'avons pas à revendiquer pour les conditions de travail des enseignants*", je dirai qu'au contraire c'est dans l'intérêt-même des enfants que toutes ces considérations doivent être prises en compte sans exclusives et qu'elles peuvent l'être positivement par delà les corporatismes.

Pour conclure

Il conviendrait d'abord de reprendre à zéro, si cela se peut, la consultation des députés et sénateurs en leur demandant, non d'examiner en détail les modalités de mise en oeuvre de la refondation de l'école, mais de voter dans un premier temps la loi qui affirmerait la nécessité de cette refondation et garantirait la pérennité, jusqu'au terme de leur mission, du ministre et de l'instance chargée de l'assister, puis de voter dans un second temps, sur présentation des estimations du ministre et de cette instance, l'attribution des moyens matériels nécessaires à la dite refondation. Parmi ces moyens, une revalorisation du métier d'enseignant (voir le récent rapport de la Cour des Comptes), une redéfinition de ses obligations, dont celle du temps de travail, une restauration urgente de la formation à ce métier, si mise à mal ces dernières années, enfin la création de postes en nombre suffisant pour assurer toutes les missions qu'assignera à l'école sa refondation.

Dans le cadre de cette refondation, l'école elle-même devrait s'organiser de façon à pouvoir permettre à chaque enfant de progresser à son rythme dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire étroitement associés, à cet effet former les nouveaux enseignants s'engageant dans ce métier mais aussi aider les enseignants déjà en place à se recycler, ce qui pourra être plus difficile mais pas insurmontable si l'on réactive des instituts de formation spécifiques à ce métier et si l'on s'y appuie sur tout un fond de travaux et d'expériences dont on s'inspirera utilement. Cette formation des enseignants, tant initiale que continue, doit être elle-même oeuvre de pédagogues maîtrisant bien leur sujet et non d'administrateurs et comptables, lesquels n'auront à intervenir que pour aider à l'application des décisions sans en dénaturer l'esprit.. Cela implique aussi, et gardons-nous là encore de crier à l'utopie, que les effectifs des classes soient d'autant moins chargés qu'elles accueillent des enfants plus jeunes: pour les maternelles et la première année du primaire on ne devrait pas dépasser quinze enfants par groupe de travail. Ce nombre pourra augmenter progressivement à mesure que les enfants avanceront en âge et en autonomie, autonomie à laquelle les méthodes pédagogiques auront pour mission permanente de les faire accéder. Quelques établissements, à ma connaissance, fonctionnent déjà sur de telles bases et les enfants s'en trouvent bien. Des écoliers ainsi armés feraient à coup sûr des étudiants plus performants.

J'ai dit plus haut qu'une autre condition de bon exercice de ce respect des rythmes individuels des enfants est la remise en cause de notre conception actuelle de l'année scolaire, condition et en même temps conséquence d'ailleurs. Il serait trop long de développer ici le détail de cette réorganisation. Disons en gros que sur ces bases pédagogiques l'école pourrait très bien fonctionner quasi en permanence toute l'année, les enfants ayant besoin de périodes de vacances bien sûr, programmées cependant de façon moins rigide permettant donc à leurs familles de bien les gérer. Les enseignants, en nombre suffisant dans chaque établissement pour en encadrer l'effectif, auraient droit à des congés moins longs et moins fréquents que dans le système actuel, qu'ils pourraient prendre à des périodes qui leur conviendraient à la seule condition d'une entente au sein de l'établissement pour que sa bonne marche n'en soit pas affectée.

Il faudrait aussi revoir avec les collectivités locales la nature de leur aide au bon fonctionnement de l'école, aide qui ne devra en aucun cas les amener à se substituer à elle pour quelque partie que ce soit de sa mission éducative.

Il faudrait enfin, et là aussi faire bouger les habitudes, éduquer le public, et notamment les parents d'élèves, en exposant clairement les objectifs de la refondation de l'école, les options pédagogiques, les droits et devoirs des parents dans leurs relations avec l'école.